

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

FONDEMENT DE L'ERGOTHERAPIE			
Code	PAEG1B92ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de fondements de l'ergothérapie a pour objectif de poser les bases de la théorie relative à la profession d'ergothérapeute. L'étudiant découvrira et maîtrisera à la fin de ce cours les paradigmes et les concepts qui sous-tendent l'ergothérapie et les sciences occupationnelles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant de bloc 1 en ergothérapie sera capable (C1.1, C1.2, C1.4, C4.1), seul de :

- Connaître l'histoire de la profession.
- De maîtriser le concept de l'occupation humaine.
- D'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine.
- Structurer le recueil d'information par l'utilisation des modèles ergothérapeutiques
- Synthétiser les informations au travers du diagnostic ergothérapeutique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :
PAEG1B92ERGA Fondements de l'ergothérapie

60 h / 4 C

Contenu

Cours théorique Q1 : (E Brasset)

- Cartographie des occupations
- Historique de la profession
- Sc de l'occupation
- CCTE
- MOH
- Evaluation MOH
- Processus de remotivation

>>>>Examen forms fin novembre (En fonction des résultats, les ES seront orientés dans des TP à Thèmes)

TP Décembre (en fonction des résultats du test) (E Brasset, A Picavet, A Al Haffar, C Leroy, S Gigounon)

- CCTE
- MOH
- Evaluations MOH
- Processus de remotivation
- Portfolio

Cours théorique Q2 : (E Brasset)

- Associations professionnelles
- Profil de l'ergo
- MCREO
- Kawa
- PEOP
- OTIMP
- Diagnostic ergo

TP mai 2021 (E Brasset, A Picavet, A Al Haffar, C Leroy, S Gigounon)

- MCREO
- Kawa
- PEOP
- Diagnostic Ergo

Démarches d'apprentissage

- Cours magistraux ;
- Réflexion sur base de documents divers ;
- Travail personnel d'appropriation des concepts;
- Travaux pratiques autour des concepts.

Dispositifs d'aide à la réussite

- disponibilité des enseignants
- ppt disponible sur la plateforme
- correction continue du portefeuille

Sources et références

J.-M. CAIRE, « Nouveau guide de pratique en ergothérapie : entre concepts et réalités. », Ed SOLAL, Marseille 2008, pp358

R. HAGEDORN, « foundations for practice in occupational therapy », Ed Churchill Livigstone, TORONTO, third edition 2001

E. TOWNSEND, H. POLATAJKO, Habilitier à l'occupation Deuxième édition, CAOT Publications ACE, pp487, Ottawa 2013

S. MEYER, « De l'activité à la participation » ; Ed De Boeck , Collection Ergothérapie Solal, mars 2013, 288

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

ppt

exercices disponibles sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note à l'issue de l'évaluation du Q1 est composée de 40% d'évaluation continue (Tenue du Portfolio+ résultats de l'examen de novembre) 60% d'un examen écrit durant la session de janvier relatif à toutes la matière du Q1.

La note à l'issue de l'évaluation du Q2 est composée de 20% (Tenue du Portfolio) + 20% du Q1+ 30% de l'examen écrit de janvier+ 30% de l'examen écrit de juin.

Les TP qui sont prévus à la fin de chaque quadrimestre sont obligatoires.

La note de l'évaluation continue du Q3 correspond à l'évaluation continue de Q1+Q2 et n'est pas remédiable.

La cote de l'AA au Q2 et au Q3 est obtenue sur base de la moyenne arithmétique des cotes des différentes parties (pondération : Partie Q1 x50% des points - partie Q2 x50% des points). Sauf si l'étudiant présente une note <8/20 à au moins une des parties de l'AA. Dans ce cas deux volets sont envisagés :

l'étudiant présente une des deux notes <8/20, cette note devient la note globale de l'AA

l'étudiant présente les deux notes <8/20, la note la plus basse devient la note globale de l'activité

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20		40		40
Période d'évaluation	Eve	30		60		60

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :

E Brassat, A Picavet, A Al Haffar, C Leroy, S Gigounon.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).